

## Feuille de route du dispositif EFEE en 2019/2020

Cette feuille de route propose un cadrage du dispositif EFEE en 2019-2020.

Suite à la première année de mise en place de la nouvelle offre de formation conçue dans le cadre de l'accréditation, le cadrage général du dispositif EFEE d'AMU s'adosse aux engagements renforcés définis dans le Guide de l'EFEE 2018-2022 et prévoit une planification de l'EFEE sur la durée du contrat d'établissement en cohérence avec la cible 2022 de l'indicateur de performance de la DGESIP (IC7).

### 1. – Rappel des principes encadrant l'évaluation de la formation et des enseignements à AMU :

- ⊙ Sous réserve de faisabilité, l'évaluation de la formation et l'évaluation des enseignements sont conduites au moins deux fois au cours du contrat d'établissement.
- ⊙ Dans la démarche EFEE de chaque composante, des temps **d'analyse et de réflexion** autour des résultats sont organisés avec les équipes pédagogiques et les étudiants.
- ⊙ Les composantes priorisent la **communication** en direction des étudiants concernant les améliorations apportées à la formation.
- ⊙ Cas particuliers : L'organisation du dispositif EFEE prévoit une situation dérogatoire pour les formations engagées dans une démarche de certification ou dans le cadre de projets d'innovation pédagogique (Amidex, Dream-U) pour lesquelles des dispositifs d'évaluation spécifiques peuvent être définis à la demande des partenaires ou des financeurs d'AMU.

### 2. – Le cadrage du dispositif EFEE en 2019/2020

- ⊙ Conduire l'évaluation de la formation dans les diplômes ciblés par la composante une seule fois au cours de l'année universitaire en planifiant la charge sur les deux semestres.
- ⊙ Compte tenu de la volumétrie du nombre des enseignements à faire évaluer :
  - chaque composante identifiera des critères possibles de priorisation à raison de deux enseignements par semestre et formation : *Exemple : enseignements où les taux de réussite sont les plus bas, enseignements méthodologiques, enseignements obligatoires et transversaux, enseignements disciplinaires, enseignements professionnalisants, enseignements optionnels, les enseignements dont l'effectif est supérieur à xx inscrits (à définir) ; etc.*
  - dans la mesure du possible, l'évaluation d'un même enseignement ne sera pas menée de façon répétitive dès lors que les avis des étudiants ne nécessitent pas d'ajustements pédagogiques particuliers.

### 3 - Le recueil des besoins des composantes

Pour ajuster au mieux les besoins d'évaluation des formations et les capacités de l'Observatoire de la vie étudiante, une commission de suivi EFEE se réunira en septembre pour consolider le programme des évaluations définies en semestre impair et pair par chaque composante.

Calendrier proposé :

- Juillet 2019 : Envoi de la feuille de route 2019/2020 aux Directions de Composante dans le courant du mois de juillet 2019.
- Septembre 2019 : Commission de suivi EFEE et transmission de la fiche « Expression des besoins » permettant de lister les formations et les enseignements ciblés en 2019/2020 en semestres impairs et pairs.
- Début octobre 2019 : transmission du questionnaire « Evaluation de la formation » tronc commun AMU utilisé en 2019/2020 après validation en CFVU.
- Fin octobre 2019 : retour des fiches « expression des besoins EFEE » à l'OVE (avec des navettes, si nécessaire, entre l'OVE et les composantes).
- Début novembre : Préparation de la mise en œuvre de la campagne EFEE 2019/2020 dans les composantes impliquées.

Document de travail